



Chères et chers citoyen-ne-s,

En compagnie de mes collègues du conseil et de l'équipe de direction de la Ville de Shawinigan, nous venons de terminer un exercice budgétaire difficile et important, un exercice teinté par une hausse record de 64% de la valeur moyenne des maisons à Shawinigan.

Cette hausse s'avère une excellente nouvelle pour nos concitoyens-nes, mais cela exerce une énorme pression sur nos finances. D'abord, la hausse de notre richesse foncière est passée de 4 à 6,2 milliards, une augmentation de 52,9%, ce qui a pour effet de nous amputer de 1,7M\$ en péréquation.

Rappelons qu'au total, 66,9M\$ sont distribués annuellement aux municipalités dont la richesse foncière uniformisée se retrouve sous la moyenne provinciale. Puis, cette hausse de la richesse foncière uniformisée a également pour effet d'augmenter de plus de 500 000\$ le montant à verser à la Sûreté du Québec.

Un exercice qui nous rappelle que les taxes foncières, la tarification et les paiements tenant lieu de taxes représentent 84% de nos revenus. Une augmentation de 2% par rapport à l'an passé.

Je le dis chaque année, c'est la brique et le béton qui financent les villes. C'est un financement complètement dépassé qui doit être revu.

Pour 2024, nous avons limité l'augmentation des dépenses à 2,3%.

Le conseil municipal a donc adopté un budget de 133,8M\$ pour l'année 2025.

La masse salariale représente près du tiers des dépenses et 27% de celles-ci seront investies en services professionnels.

Quant aux autres dépenses, elles se répartissent ainsi:

- contributions à des organismes (11,2%),
- remboursement de la dette (10,6%),
- biens non durables (8,7%),
- frais de financement (5,8%),
- et location, entretien, transport et communications (5,1%).

Le déneigement représente plus de 8% des dépenses totales avec une somme de plus de 10,9M\$ qui y sera consacrée.

Il ne faut pas oublier que l'élection de novembre prochain figure également à ce budget pour un montant de 604k\$. Des provisions avaient été réalisées, mais un montant supplémentaire de 154 000\$ a dû être ajouté.

Coup d'œil maintenant sur la tarification. Les tarifs augmentent de 0,2%. Ça représente un montant de 1,75\$ sur le compte de taxes.

Pour les matières résiduelles, le tarif pour le bac brun augmente entre autres en raison des coûts de transport à la hausse. Le tarif pour le recyclage diminue avec la prise en charge du service par *Éco Entreprises Québec*. Le coût des collectes et du traitement des déchets domestiques augmente, et ce, malgré le changement aux 3 semaines pour 7 des 12 mois de 2025; un résultat direct de l'explosion des prix reliés à l'enfouissement et aux contrats de collectes. La tarification pour l'eau résidentielle demeure la même. Et quant au tarif pour l'égout résidentiel, il augmente de 2,50\$ pour passer à 112,50\$.

Après avoir suspendu le permis de neige pendant une année pour nous permettre de faire une analyse en profondeur; nous revenons aujourd'hui avec une solution simplifiée basée sur l'équité, afin de répartir adéquatement la facture quant au ramassage de la neige. Ainsi, une tarification sur

le ramassage de la neige sera appliquée pour toutes les propriétés dont l'adresse est située sur une rue où la neige est ramassée qui ont un accès (piéton ou de stationnement) par une cour latérale à une rue où la neige est ramassée ou qui ont un accès sur une ruelle qui est entretenue par la Ville. On parle donc d'un peu plus de 5 000 propriétés.

Pour la grande majorité des résident-e-s qui se conformaient à la réglementation précédente sur les permis de neige, ils constateront une économie substantielle.

Enfin, le taux de la taxe foncière résidentielle baisse de façon drastique à 0,9352 par tranche de 100\$ d'évaluation comparativement à 1,4711 l'an passé.

Encore une fois dû à l'augmentation très importante de notre richesse foncière, cela signifie que, sur le compte de taxes moyen pour une résidence unifamiliale évaluée maintenant à 268 000\$, cela se traduit par un montant annuel de 3 426,20\$, soit une hausse de 3,39% pour 2025, incluant toutes tarifications.

Un mot sur le secteur Lac-à-la-Tortue où la hausse du rôle d'évaluation est particulièrement marquée.

On constate un engouement particulier pour ce secteur maintenant desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égouts. Les taxes d'amélioration locales qui étaient de 1380,17\$ l'an passé seront de 1238,45\$ en 2025; une baisse de 141,72\$.

Maintenant, quant aux taux des autres catégories d'immeubles, pour les 6 à 9 logements, il a été fixé à 1,05\$.

Le taux de la catégorie agricole et de la catégorie forestière est de 0,6228\$.

Quant aux commerces, le taux a été fixé à 2.6379 et à 3.0802 pour les industries.

Et enfin celui des terrains vagues desservis a été fixé à 3,7408\$.

Dans ce cas, le taux est plus élevé, parce que c'est une mesure incitative à la construction pour les propriétaires de ces terrains situés majoritairement dans le périmètre urbain. On doit favoriser les nouvelles constructions résidentielles.

J'aimerais souligner que depuis 10 ans, on s'est affairés à optimiser nos façons de faire et à augmenter ou maintenir les services que nous offrons à nos citoyens, et ce, malgré un accroissement des demandes dans des champs de compétence qui ne sont pas les nôtres. Itinérance, l'habitation et le développement social, voilà quelques-uns des champs de compétence avec lesquels nous devons maintenant jongler.

Malgré tout, nous avons de beaucoup amélioré nos ratios, notamment celui des dépenses de fonctionnement versus la dette, comme en font foi les plus récentes statistiques.

Nous sommes partis d'un ratio de 21,5% en 2016 avec un objectif de 16% en 2035 et on se retrouve actuellement à 13% avec ce budget.

Il y a aussi le ratio de l'endettement net à long terme qui illustre la taille de la dette de la Ville, par rapport à la taille de ses revenus.

En 2016, nous étions à 184,5%, nous voilà à 120% en 2023 avec un objectif d'atteindre 100% d'ici 2035.

En terminant, je tiens à remercier mes collègues du conseil, la direction générale et les directions de service, incluant le trésorier Gabriel Bonnewyn et toutes leurs équipes pour leur contribution à l'élaboration de ce budget.

*Michel Angers
maire*

REVENUS	BUDGET 2025	%	BUDGET 2024	%	VARIATION	%
Taxes foncières	75 280 157 \$	56,25%	70 985 942 \$	54,25%	4 294 215 \$	6.0%
Tarification	28 164 635 \$	21,04%	27 886 714 \$	21,31%	277 921 \$	1.0%
Paiements tenant lieu de taxes	9 802 759 \$	7,32%	8 820 112 \$	6,74%	982 647 \$	11.1%
Services rendus	1 885 101 \$	1,41%	1 664 478 \$	1,27%	220 623 \$	13,3%
Imposition de droits	3 520 850 \$	2,63%	3 015 600 \$	2,30%	505 250 \$	16,8%
Amendes et pénalités	1 527 000 \$	1,14%	1 710 000 \$	1,31%	(183 000) \$	-10.7%
Intérêts	2 217 000 \$	1,66%	2 235 500 \$	1,71%	(18 500) \$	-0.8%
Autres revenus	266 000 \$	0,20%	106 500 \$	0,08%	159 500 \$	149.8%
Transferts inconditionnels	7 530 424 \$	5,63%	7 651 183 \$	5,85%	(120 759) \$	-1.6%
Transferts conditionnels	3 649 074 \$	2,73%	6 779 971 \$	5,18%	(3 130 897) \$	-46.2%
TOTAL DES REVENUS	133 843 000 \$	100%	130 856 000 \$	100%	2 987 000 \$	2.3%

CHARGES PAR FONCTION	BUDGET 2025	%	BUDGET 2024	%	VARIATION	%
Administration générale	19 831 114 \$	14.82%	17 748 243 \$	13.56%	2 082 871 \$	11.7%
Sécurité publique	15 391 469 \$	11.50%	14 994 175 \$	11.46%	397 294 \$	2.6%
Transport	29 741 389 \$	22.22%	25 604 126 \$	19.57%	4 137 263 \$	16.2%
Hygiène du milieu	27 880 751 \$	20.83%	29 684 948 \$	22.69%	(1 804 197) \$	-6.1%
Santé et bien-être	227 800 \$	0.17%	213 263 \$	0.16%	14 537 \$	6.8%
Aménagement, urbanisme	9 297 991 \$	6.95%	8 856 893 \$	6.77%	441 098 \$	5.0%
Loisirs et culture	13 809 652 \$	10.32%	14 023 699 \$	10.72%	(214 047) \$	-1.5%
Frais de financement	8 143 921 \$	6.08%	9 003 740 \$	6.88%	(859 819) \$	-9.5%
Amortissement	18 330 913 \$	13.70%	18 135 913 \$	13.86%	195 000 \$	1.1%
TOTAL DES CHARGES	142 655 000 \$	106.58%	138 265 000 \$	105.66%	4 390 000 \$	3.2%
Conciliation à des fins fiscales	(8 812 000) \$	-6.58%	(7 409 000) \$	-5.66%	(1 403 000) \$	18.9%
TOTAL	133 843 000 \$	100.00%	130 856 000 \$	100.00%	2 987 000 \$	2.3%